

## RÉPONSE DU GESTE

# À LA CONSULTATION PUBLIQUE : USAGES SERVICES CONTENUS NUMÉRIQUES

### I. Présentation du Geste

Fondé en 1987, le GESTE (Groupement des Editeurs de Services en Ligne) regroupe une centaine d'éditeurs de contenus et de services en ligne issus des médias (presse, radios, télévision), ainsi que des éditeurs indépendants (pure-players Internet et éditeurs mobile).

Le GESTE a pour objet de créer les conditions économiques, législatives et concurrentielles indispensables au développement de l'édition en ligne. Fondé initialement par des acteurs majeurs de la télématique dont les médias français, le Geste accompagne aujourd'hui l'activité de ses membres au travers de canaux de diffusion diversifiés tels que l'Internet fixe et mobile, la télévision interactive... avec, pour chaque nouveau support, les acquis de son expérience.

Ses principales missions sont de :

- Réunir et échanger : cette structure unique réunit un grand nombre d'éditeurs, acteurs de l'Internet français, au sein de commissions afin de formaliser des positions communes défendues auprès des instances concernées.
- Concerter et proposer : le GESTE est une source incontournable de propositions auprès des pouvoirs publics et instances définissant le cadre légal et économique pour l'Internet en France.
- Informer : le GESTE est un relais d'information majeur sur l'édition en ligne en France.

Plus d'informations sur [www.geste.fr](http://www.geste.fr)

## II – Valoriser l'ouverture à la réutilisation des données publiques culturelles

(Question n°3 et suivantes)

### A - Faciliter la réutilisation des données publiques culturelles

Le Geste souhaite saluer les initiatives publiques tendant à encourager la diffusion et la réutilisation des données publiques. L'exploitation de ces données est en effet de nature à favoriser le développement d'usages innovants et l'émergence de nouveaux services.

La numérisation des données publiques culturelles nous semble un objectif prioritaire à cet égard. Ces données n'entrent pas dans le champ d'application de la directive 2003/98/CE du 17 novembre 2003 ni de ses textes de transposition en droit français, laissant la décision d'autoriser la réutilisation de ces données à la compétence souveraine des Etats-membres. Cependant, la récente publication du rapport « Partager notre patrimoine culturel » témoigne des efforts entrepris par le Ministère de la Culture pour encourager la réutilisation de ces données par le secteur privé. Dans ce contexte, le Geste avait particulièrement attiré l'attention du Ministère sur la nécessité de favoriser l'ouverture à la réutilisation des données d'état civil, cadastrales et de recensement afin de favoriser l'essor d'un secteur émergent, la généalogie en ligne. Le développement de sites de généalogie en ligne répond en effet à une demande croissante du public français, demande qui se heurte aujourd'hui à la difficulté pour les éditeurs de ces sites d'obtenir des licences de réutilisation de données détenues par des services d'archives ainsi qu'à l'état d'origine de ces données dont la majorité n'a pas fait l'objet d'une numérisation ou d'une mise à disposition dans un format structuré (base de données, webservice, ...) facilitant leur réutilisation.

L'inscription de la numérisation des données publiques culturelles en tant qu'investissement d'avenir prioritaire sera dès lors de nature à lever un frein considérable au développement de cette activité.

Les efforts du Ministère de la Culture nous semblent aller dans le bon sens et favoriser l'ouverture à la réutilisation de ces données dans le cadre de conditions transparentes, formalisées par des licences, et attractives.

Cependant, les éditeurs se heurtent à des réticences de la part de services d'archives qui compliquent l'attribution de ces listes et la constitution d'un catalogue exhaustif de données d'état civil et de recensement.

Aussi le développement du secteur nécessite-t-il un accompagnement de la politique d'ouverture à la réutilisation de ces données auprès notamment des collectivités territoriales afin de lever toute inquiétude inhérente à la réutilisation de ces données par le secteur privé. Le Geste salue dans ce contexte l'esprit d'ouverture ayant animé les travaux du Ministère de la Culture, ce qui a notamment permis une meilleure identification des acteurs de la généalogie en ligne et une meilleure compréhension des enjeux et besoins du secteur.

## B - Renforcer la visibilité du catalogue de données publiques à l'attention du marché

La réutilisation des données publiques, culturelles ou autres, par des éditeurs de services en ligne a pour effet d'accroître la visibilité de ces données en ligne et, par voie de conséquence, la notoriété du producteur de ces données.

Si la réutilisation des données publiques peut constituer un levier intéressant pour le développement de l'activité de certains éditeurs, la prise de décision de réutilisation est gênée du fait du manque de visibilité quant au catalogue des données disponibles et quant aux conditions de réutilisation de ces données, ce en l'absence d'un portail centralisateur. Les initiatives ayant conduit à la mise en ligne de portails sectoriels, tels ceux des Ministères de la Justice et de la Culture, sont cependant à saluer.

L'ouverture effective à la réutilisation des données publiques nécessite à cet égard la mise en ligne d'un portail centralisant le catalogue des données publiques détenues par l'ensemble des producteurs concernés ainsi que les conditions de réutilisation afférentes. La gestion opérationnelle de ce site devra être confiée à une autorité administrative disposant d'un pouvoir contraignant à l'égard des autorités publiques productrices de ces données.

## III – E-éducation / Education aux médias et Pressedu

(Questions 5 f et suivantes)

Dans le contexte d'une amélioration sensible du taux d'équipement des établissements scolaires en micro-ordinateurs et en accès à internet, la question des ressources à mettre à la disposition des élèves, étudiants et enseignants s'est posée avec acuité. Le Ministère de l'Education Nationale a mené une politique active de soutien au développement des ressources multimédias éducatives afin de permettre à la communauté éducative de disposer de produits de qualité, correspondant à ses attentes et aux orientations du système éducatif.

Les éditeurs de presse ont souhaité participer à cet effort par la création du Kiosque PressEdu, disponible à l'adresse <http://www.pressedu.fr>, dont l'objectif est la mise à disposition, par les éditeurs, des fonds éditoriaux, afin de répondre aux besoins de documentation exprimés par les enseignants. De nombreux titres sont ainsi agrégés tels que L'Express, L'Expansion, Lire, Les Échos, Investir, Le Figaro, Le Nouvel Observateur, Le Point, Libération, La Tribune, 20 Minutes, Rue89.com, L'Équipe, Le Figaro Magazine, Le Figaro Madame, Challenges, Sciences et Avenir, Le fil multimédia de l'AFP...

Les enseignants peuvent constituer des dossiers personnalisés, regroupant des résultats de recherches ciblées, qu'ils archivent et/ou mettent à disposition de leurs élèves pour accompagner des activités pédagogiques. Le CLEMI, Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information, établissement public sous tutelle du Ministère, collabore activement au projet. L'objectif est de faire de PressEdu un portail de référence de la presse version numérique.

L'association PressEdu œuvre, par le service qu'elle propose, à l'éducation des jeunes publics aux médias. C'est pourquoi l'implantation du service au sein des établissements scolaires et son utilisation par les enseignants et élèves constituent un impératif afin d'habituer ces jeunes publics à l'utilisation des médias traditionnels.

Dans ce cadre, l'association PressEdu participe à des initiatives diverses dont la Semaine de la presse à l'école afin de développer la notoriété du service. Les retours reçus suite à l'utilisation du service sont très positifs, ce qui confirme son utilité, mais ils demeurent rares.

Le Geste demande que la valorisation de services existants, à l'utilité reconnue, fasse partie du plan d'action mené par le Gouvernement. Nous demandons en particulier un effort pédagogique de communication autour du service PressEdu à l'attention des établissements scolaires.

## Contact

---

Groupement des Editeurs de Services en Ligne (GESTE)

76, rue de Richelieu

75002 Paris

01 47 03 04 60